

Cadre réservé à PALM BUS

Date / Agent :

CARTE N°:

Nouvel abonnement

Déjà abonné

Paiement comptant

Paiement par prélèvements

Mougins

Dossier pour le Pass « Scolaire Annuel »

Pass « Scolaire Annuel 90€ »

Domicilié et scolarisé dans la CAPL

Communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu La Napoule, Mougins, Théoule-sur-Mer
(*) et collèges : « La Chênaie », « Eganaude », et « CIV »

TITULAIRE DE LA CARTE

NOM :


Prénom :

Date de naissance (jj/mm/aaaa) : |_|_|_| / |_|_|_| / |_|_|_|_|_|

Adresse :

.....

Code Postal : |_|_|_|_|_| Commune :

 N° de téléphone fixe : - N° de téléphone portable :

 Adresse e-mail :

Etablissement scolaire fréquenté : Classe :

TUTEUR LEGAL

NOM : - Prénom :

 N° de téléphone : Souhaitez-vous recevoir des informations par SMS ? oui non

 Adresse e-mail :@

Souhaitez-vous recevoir des informations par e-Mail ? oui non

Précisez les lignes pour lesquelles vous souhaitez être informé :

Cadre réservé aux résidents de MOUGINS

REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE MOUGINS

Ecole : Circuit N° : Arrêt N° :

Les Itinéraires sont consultables sur le site officiel de la Ville de Mougins : www.mougins.fr

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Date et Signature :

CONDITIONS GENERALES

1. Pièces à fournir

Pour tous

- **1 photo d'identité récente** (format 3cm x 3cm),
- **1 photocopie** de la carte nationale d'identité de l'abonné
- **1 photocopie** d'un document attestant du domicile : quittance de loyer ou facture EDF

Pour les personnes ayant plus de 16 ans au moment de la souscription :

- **1 certificat de scolarité (+ photocopie)**

Pour les règlements par prélèvements mensuels

- **1 RIB, un RIP ou un RICE**



Aucune photocopie de document ne sera effectuée en agence commerciale PALM BUS.

2. Conditions d'utilisation

- Le PASS est établi au nom de l'utilisateur et, de ce fait, il **est rigoureusement personnel**.
- Le PASS doit être **validé à chaque montée** dans les véhicules du réseau, et présenté en cas de contrôle.
- Quelle que soit la date de souscription, **le prix du titre de transport est dû dans son intégralité** par chèque bancaire, postal, carte bancaire, espèces ou prélèvement automatique (pour les titres annuels uniquement).

Aucun remboursement de titre de transport, utilisé ou non, ne sera effectué.

- **Attention** : Le PASS « SCOLAIRE ANNUEL » est valable uniquement pour l'année scolaire en cours, du 01/09/2016 au 08/07/2017.

3. Conditions spécifiques

Pass « Scolaire Annuel » - 90,00 €

- Les élèves scolarisés en primaire, secondaire, BEP/CAP ou en formation et domiciliés dans la CAPL.
- Utilisable sur tout le réseau PALM BUS **dans la limite de 2 voyages par jour, les jours scolaires**, selon le calendrier scolaire de la **zone académique B de l'année en cours**.
- Le prix de l'abonnement est un forfait annuel d'un **montant de 90,00€, auquel il convient d'ajouter pour toute création ou renouvellement de carte d'ayant droit, 9,00 €** correspondants aux frais de dossier.

4. Duplicata

En cas de perte ou de vol, un duplicata du titre peut être demandé. Le nouveau Pass vous sera **facturé 9,00 €** (correspondant aux frais de dossier). Sa fin de validité sera alors définie conformément à celle du titre remplacé.

TITRE DE TRANSPORT ANNUEL - REGLEMENT PAR PRELEVEMENT

A la demande du souscripteur, la Régie Palm Bus peut convenir du paiement de ce forfait par prélèvement mensuel, sous les conditions suivantes

Les demandes de règlement des titres annuels par prélèvements automatiques se font uniquement en agence commerciale ; aucun document ne sera traité par courrier. **L'autorisation de prélèvement (Mandat)** sera éditée pour signature lors de l'achat de votre titre et un échéancier vous sera remis (**présence du titulaire du compte obligatoire le jour du dépôt du dossier**).

Le « Pass Scolaire Annuel » au prix de 90,00 €, est payable en 10 mensualités de 9,00 €.

Le premier règlement s'effectue lors de l'achat de l'abonnement et s'élève à 18,00 € (9,00 € pour la première mensualité + 9,00 € de frais de dossier), suivi de **9 mensualités de 9,00 €**.

Ces mensualités feront l'objet, après acceptation du dossier par Palm Bus, d'un prélèvement bancaire mensuel (**prélèvement à partir du 5 de chaque mois**).

TITULAIRE DE LA CARTE

NOM :- Prénom :

N° de carte :

NOM ET ADRESSE du DEBITEUR

NOM :- Prénom :

Date de Naissance :- Lieu de Naissance :

Adresse :

Code Postal & Ville :

- JOINDRE un RIB, un RIP ou un RICE

Les prélèvements sont effectués à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**. A ce titre, il convient que le compte bancaire ou postal du souscripteur soit régulièrement approvisionné. En cas de rejet du prélèvement, il ne sera pas possible de régler le montant dû directement à Palm Bus. **Le litige devra être réglé directement avec la TRÉSORERIE CANNES MUNICIPALE** (29 Bd de la Ferrage - 06400 CANNES - Tél. 04.97.06.93.89), **dès réception de l'Avis de Somme à Payer**.

Dès lors que deux prélèvements successifs ou que sur une période de 4 mois, deux prélèvements n'auront pas été honorés, **une suspension du contrat sera alors effectuée dans l'attente d'une régularisation auprès de la trésorerie de Cannes Municipale**. Le titre de transport ne sera débloqué que sur présentation du document transmis par le Trésor public indiquant le paiement des sommes dues.

a. Le souscripteur doit obligatoirement être majeur, et présent lors du dépôt du dossier. L'autorisation de prélèvement bancaire automatique devra être signée sur place par le souscripteur qui devra fournir un RIB, un RIP ou un RICE.

b. En cas de prélèvement automatique et pour toute demande de souscription effectuée, les prélèvements commenceront dès le début du mois indiqué sur l'échéancier remis (et accepté) lors de la souscription de l'abonnement.

c. Le souscripteur s'engage à approvisionner son compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne pour la durée des prélèvements mensuels. **En cas de rejet de prélèvement, le litige devra être réglé directement avec la Trésorerie Cannes Municipale - 29 Bd de La Ferrage - 06400 Cannes.**

d. Dans l'attente de la régularisation, le titre de transport sera suspendu.

e. Tout changement de compte doit être signalé avant le 10 du mois pour un effet à la date du prélèvement à venir. La demande doit être faite en agence commerciale, avec **un RIB, un RIP ou un RICE aux nouvelles coordonnées bancaires**, pour transmission à la REGIE PALM BUS, de telle sorte qu'il ne puisse y avoir rupture dans le rythme du prélèvement.

f. En cas de changement du client payeur, le souscripteur devra remplir et signer une nouvelle demande d'autorisation de prélèvement et fournir **un RIB, un RIP ou un RICE aux nouvelles coordonnées bancaires**.

g. Le souscripteur s'engage à signaler tout changement d'adresse ou de situation à Palm Bus.

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès du créancier ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80-10 du 01/04/1980 de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

INFORMATIONS PRATIQUES

Rendez-vous en agence commerciale PALM BUS pour toute souscription d'un Pass « Scolaire ».

Si vous disposez déjà d'une carte apportez-la : elle pourra être rechargée.



Pour faciliter les démarches, assurez-vous avant votre venue en agence commerciale que vous êtes en possession de TOUS les JUSTIFICATIFS nécessaires :



- La liste ci-dessous vous permet d'effectuer cette vérification préalable,
- **Les dossiers incomplets ne pourront être traités**

 **Aucune photocopie de document ne sera effectuée en agence commerciale PALM BUS**

Pour tous

- **1 photo d'identité récente** (format 3cm x 3cm),
- **1 photocopie** de la carte nationale d'identité de l'abonné
- **1 photocopie** d'un document attestant du domicile : quittance de loyer ou facture EDF

Pour les personnes de plus de 16 ans au moment de la souscription :

- **1 certificat de scolarité (+ photocopie) :**

Pour les règlements par prélèvements mensuels

- **1 RIB, un RIP ou un RICE**

Dans le cas de la souscription du règlement par prélèvements mensuels, **la présence du titulaire (majeur) du compte bancaire est obligatoire au moment de la remise du dossier en Agence Commerciale.**

AGENCE COMMERCIALE PALM BUS DE CANNES

PLACE CORNUT GENTILLE-06400 CANNES

0 825 825 599 (0,15 € la minute)

Du lundi au vendredi : de 7h00 à 19h00

Le samedi de 9h00 à 18h00

AGENCE COMMERCIALE PALM BUS DU CANNET (*)

29, Boulevard Sadi Carnot-06110 Le Cannet

Du mardi au vendredi : de 8h00 à 12h00 & de 15h00 à 17h30

AGENCE COMMERCIALE PALM BUS DE MANDELIEU-LA NAPOULE (*)

Avenue de Cannes-06210 Mandelieu-La Napoule

Du lundi au jeudi : de 8h00 à 12h00 & de 15h00 à 17h30

(*) Horaires adaptés en période de rentrée scolaire, du 29 août au 23 septembre 2016

Renseignez-vous sur www.palmbus.fr